



**Procès-verbal N°1**  
**Réunion du 13 Septembre 2018**

**Animateur :** M. Antonio CARRETO

**Présents :** Mme Marie-Thérèse POLICON

MM. Robert CHONCHON, Jacques LEGUYADER, Jean Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN,  
Maurice SAINT ALBIN

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs du District du Val de Marne de football, ainsi qu'à l'ensemble des commissions, du service administratif et des commissions technique.

**ORGANISATION et ORIENTATION COMMISSION CDPME**

L'organisation et des orientations pour la saison 2018/2019.

- Corrélation indispensable à maintenir avec les Commissions du District du Val de Marne de Football pour croiser les informations et intervenir efficacement auprès des clubs
- Formations des Référents Prévention Sécurité : à relancer
- Maintien des réunions plénières : 2 dates seront fixées pour la saison 2018/2019
- La fréquence des réunions de la CDPME : toutes les 6 semaines.
- Nouveau règlement de la Commission Départementale (**en ligne**)

**MATCHS « CLASSE SENSIBLE »**

**Attention !!!**

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (*Article 129 des RG de la FFF*).

**Pour information :**

*Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.*



**ARSENAL AC / PORT ACA CHAMPIGNY Match de championnat- CDM D1 du 23/09/2018 à 9h30**

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **PORT ACA CHAMPIGNY**.

Réception pour le club Port Aca Champigny :

- M. MATA DA COSTA – Trésorier
- M. DE SA MACHADO – Responsable de l'équipe
- M. PEREIRA – Directeur Technique
- M. GOSSET - Dirigeant

Absence non excusée du club d'Arsenal AC.

La CDPME :

**-Echange avec les représentants du club de Port Aca Champigny, concernant la rencontre à venir.** *(Les informations transmises par le club de PORT ACA CHAMPIGNY font apparaître qu'il est nécessaire de mettre une organisation clairement établie qui permettra le bon déroulement de cette rencontre.)*

**-Décide que cette rencontre ne peut se tenir sans une préparation préalable.**

**-Décide de reporter ce match à une date** ultérieure *(L'organisation de cette rencontre ne pouvant être mise en place du fait de l'absence du club recevant, (Arsenal AC)*

**La commission convoque pour sa réunion du 27/09/2018 à 18h30 :**

-Les arbitres et délégué officiel désignés sur cette rencontre

-Pour le club de PORT ACA CHAMPIGNY :

- Le président
- Le responsable sécurité du club
- Le responsable de la catégorie

-Pour le club d'ARSENAL AC :

- Le président
- Le responsable sécurité du club
- Le responsable de la catégorie

**Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des représentants des clubs est indispensable sous peine de report et en cas de récurrence d'absence du club recevant, la rencontre sera inversée.**

Les questions sont épuisées la séance est levée.

**Prochaine réunion de la CDPME : 27 septembre 2018 à 17h30.**